



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



OPERAT

Observatoire de la Performance Énergétique
de la Rénovation et des Actions du Tertiaire

<https://operat.ademe.fr/#/public/accueil>

Une plateforme de suivi et de mobilisation de la filière

En appui du Dispositif Eco-Energie Tertiaire, l'ADEME a été nommée par arrêté pour mettre en œuvre l'outil réglementaire de suivi des obligations de ce décret.

Cette application, OPERAT, vise à :

Répondre aux exigences réglementaires de collecte de données: bâtiments, consommations, programme de travaux, suivi des actions

Vérifier l'atteinte des objectifs réglementaires

Diffuser et valoriser les données collectées, dans le respect des règles de confidentialité.

Une plateforme de suivi et de mobilisation de la filière

- Accessible à différents types d'utilisateurs: grand public, assujettis/prestataires/gestionnaires, services de l'Etat, Administrateur
- Saisie des éléments bâtimentaires
- Saisie de la consommation de chaque année:
 - A réaliser avant le 30 septembre de chaque année
 - Suivi des consommations à partir de l'année 2020
- Définition de la **situation de référence pour le 30/09/2022**
 - Consommation de référence
 - Indicateurs d'intensité d'usage de l'année de référence; Le cas échéant, justification des éléments qui permettent de moduler les objectifs
- Vérification de l'atteinte des objectifs: calcul
 - Ajustement climatique automatique via les DJU
 - Modulation éventuelle sur le volume d'activité
 - Production d'une attestation annuelle des consommations avec situation par rapport aux objectifs
- Interopérabilité** possible avec les outils de suivi de consommation des assujettis
 - Facilité de transmission des données



Tout assujetti doit renseigner la plateforme avant le **30 septembre 2021**

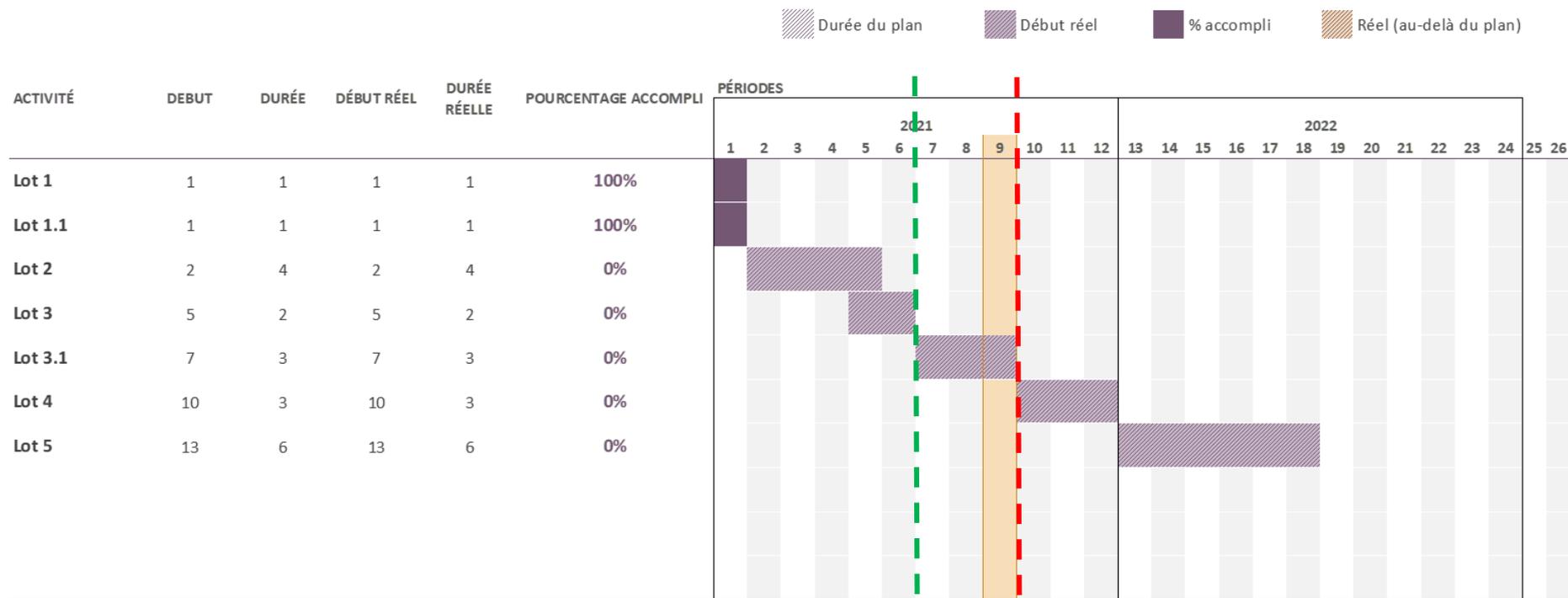
Un outil de mobilisation et de comparaison pour l'ensemble de la filière

Avant-propos

2021 est une année d'apprentissage

1. L'année 2020 non représentative
2. 2021 est l'année la plus « chargée » en terme de saisies (comptes, bâtiments, conso, référence, intensité d'usage)
3. Tenir compte des retours utilisateurs de la première année d'utilisation
4. Les droits d'accès et contrôles de cohérences plus limités dans un premier temps pour faciliter le remplissage

Calendrier OPERAT



30 juin 2021 :
Objectif de publication des Lots 1 à 3 pour permettre la saisie des consommations aux assujettis avec 3 mois de marge

30 septembre 2021:
date limite de déclaration des consos de 2020

Calendrier OPERAT

<https://operat.ademe.fr/#/public/accueil>

Lot 1 Janvier 2020	Lot 1.1 Janvier 2021	Lot 2 Mai 2021	Lot 3 Juin 2021	Lot 3.1 Sept 2021	Lot 4 Dec 2021	Lot 5 Juin 2022
<ul style="list-style-type: none"> Page d'accueil provisoire FAQ Contact Module de création de compte 	<ul style="list-style-type: none"> Création de comptes et attribution de droits 	<ul style="list-style-type: none"> Saisie données administratives + éléments bâtimentaires (manuel + .csv pour import en masse) 	<ul style="list-style-type: none"> Création de comptes utilisateurs en masse (import .csv) Saisie données de consommations : manuellement ou via Import massif de fichiers csv (issues possiblement d'applications tierces type logiciels d'Energy Management) 	<ul style="list-style-type: none"> Import des consos via les API Enedis et GRDF (à titre indicatif) 	<ul style="list-style-type: none"> Calcul des objectifs Saisie des données de référence Gestion des plans d'actions de rénovation 	<ul style="list-style-type: none"> Génération des attestations annuelles Restitutions / benchmark API Pour import des données

30 juin 2021 :
Objectif de publication des Lots 1 à 3 pour permettre la saisie des bâtiments, des consommations 2020 et intensités d'usage aux assujettis avec 3 mois de marge

30 septembre 2021:
date limite de déclaration des consos de 2020

2 modes opératoires possibles

Ouverture de comptes OPERAT (propriétaires Et locataires)

Saisie manuelle via
IHM

Déclaration de comptes en
manuel

Déclaration manuelle de ses
bâtiments

Déclaration manuelle de ses
consommations et indicateurs
d'intensité d'usage

Consultation /modification
manuelle des données saisies
via import csv

Saisie via import
de données par
fichier csv

Déclaration massive de comptes
avec attribution et mandats
éventuels

Déclaration massive de ses
bâtiments

Déclaration massive de sa conso
et coefficient d'intensité d'usage

OPERAT - Fonctionnalités

CREATION DES COMPTES

- Fonctionnalité ouverte pour tous les comptes, hors copropriétés pour le moment
- Les structures mandatées par les assujettis peuvent créer un profil, en chargeant un **modèle d'attestation disponible sur le site**, et en remplissant le SIRET de leur mandant.

● Type d'accès — ● Structure de travail — ● Profil utilisateur — ● Confirmation

Vous êtes sur le point de créer un compte d'accès à la plateforme OPERAT.
Vous devez être habilité par la structure pour laquelle ce compte est créé. Dans le cas contraire, la création de ce compte constitue une usurpation d'identité qui est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende (article 226-4-1 du Code pénal).

Êtes-vous ? *

Membre d'une structure assujettie

Représentant ou gestionnaire d'une copropriété

Prestataire mandaté par une structure assujettie

OPERAT - Fonctionnalités

CREATION DES COMPTES

- Fonctionnalité ouverte pour tous les comptes, hors copropriétés pour le moment
- Les structures mandatées par les assujettis peuvent créer un profil, en chargeant un **modèle d'attestation disponible sur le site**, et en remplissant le SIRET de leur mandant.

MANDAT – DEMANDE DE REFERENCEMENT D'UNE STRUCTURE POUR LA TRANSMISSION DE DONNEES SUR L'APPLICATION OPERAT

Ce formulaire permet au mandant, concerné par les obligations du Décret tertiaire, de transférer au mandataire la responsabilité de la saisie des données sur l'application OPERAT telles que définies dans le Décret tertiaire et les arrêtés conjoints. **Le mandant conserve la responsabilité de l'atteinte des objectifs réglementaires (mise en œuvre d'action de réduction de la consommation d'énergie de ses bâtiments).**

LE MANDANT

Structure assujettie :

SIRET

NOM

Prénom

Courriel

LE MANDATAIRE (VOUS)

Votre structure (nom) :

SIRET

NOM

PRENOM

Courriel

ATTESTATION :

Quelle est la nature de la structure qui vous mandate ? *

Entreprises tertiaires des secteurs public et privé (quel que soit le secteur d'activité)

Entreprise (plusieurs salariés)

Association

Profession libérale individuelle

Propriétaires immobiliers

Sociétés civiles immobilières et/ou Foncières

Suivant

OPERAT - Fonctionnalités

ENTITE FONCTIONNELLE

- L'entité fonctionnelle désigne **l'échelon auquel le calcul de respect des objectifs est fait.**
- Il s'agit de l'ensemble des lots loués ou détenus au sein d'un ensemble bâtementaire cohérent par la même structure juridique.
 - Ex. si un locataire loue 3 étages au sein d'un bâtiment, le calcul se fera à partir des 3 étages consolidés

OPERAT - Fonctionnalités

CREATION DE LA BASE BATIMENTAIRE

Table 2 - Données administratives bâtiminaire Bâtiment, parties de bâtiments ou ensemble de bâtiments	
<p>Cas d'assujettissement (Cf. article II de l'article R 131-38 du code de la construction ou de l'habitation)</p> <p><i>Importation via API possible</i></p>	<p><i>Sélection par menu déroulant (choix)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Cas 1 - Bâtiment hébergeant exclusivement des activités tertiaires (avec ou sans activités tertiaires non accessoires) <input type="checkbox"/> Cas 2 - Partie(s) de bâtiment hébergeant des activités tertiaires <input type="checkbox"/> Cas 3 - Ensemble de bâtiments situés sur une même unité foncière ou sur un même site hébergeant des activités tertiaires
<p>Référence cadastrale (Cas 1 à 3) Références INSEE et cadastrales</p> <p><i>Importation via API possible</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Code commune INSEE – Dénomination commune • Référence cadastrale de la parcelle ou des parcelles : Préfixe – Section – N° Parcelle <p>https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/parcelles-cadastrales https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/rechercherParReferenceCadastrale.do</p>
<p>Identification de ou des parties de bâtiments (Cas 2) – Numéro de Lot</p> <p><i>Importation via API possible</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Numéro(s) de(s) Lot(s) concernés pour la structure assujettie
<p>Identifiant des bâtiments hébergeant des activités tertiaires situés sur une même unité foncière ou sur un même site (Cas 3)</p> <p><i>Importation via API possible</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dénomination bâtiment 1 : Identifiant alphanumérique • Dénomination bâtiment 2 : Identifiant alphanumérique • Dénomination bâtiment 3 : Identifiant alphanumérique • Dénomination bâtiment 4 : Identifiant alphanumérique • Dénomination bâtiment 5 : Identifiant alphanumérique • Dénomination bâtiment 6 à x : Identifiant alphanumérique
<p>Référence des points de livraisons de Gestionnaire de Réseau de Distribution</p> <p><i>Importation via API possible</i></p>	<p><i>Sélection par menu déroulant (choix) et renseignement des références</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Réseau électrique (Enedis) : Identifiant (s) de PDL à renseigner <input type="checkbox"/> Réseau gaz (GRDF) Identifiant (s) de PDL à renseigner <input type="checkbox"/> Réseau de chaleur : <ul style="list-style-type: none"> • Identifiant du Réseau de chaleur (liste) • Identifiant (s) de la sous-station <input type="checkbox"/> Réseau de chaleur : <ul style="list-style-type: none"> • Identifiant du Réseau de chaleur (liste) • Identifiant (s) de la sous-station

- Les propriétaires sont en charge de créer les bâtiments, sites et lots
- Fonctionnalité attendue pour mai 2021
- L'objectif est de proposer un import de données bâtiminaires en format csv (excel)
- Le développement de l'interface homme machine est en cours
- Une référence unique sera associée à chaque bâtiment ou lot
- Les propriétaires seront également en charge de renseigner l'occupation de leurs lots, ainsi que l'identifiant de leurs locataires (ex. SIRET, RNA, Autres).

OPERAT - Fonctionnalités

RENSEIGNEMENT DES CONSOMMATIONS

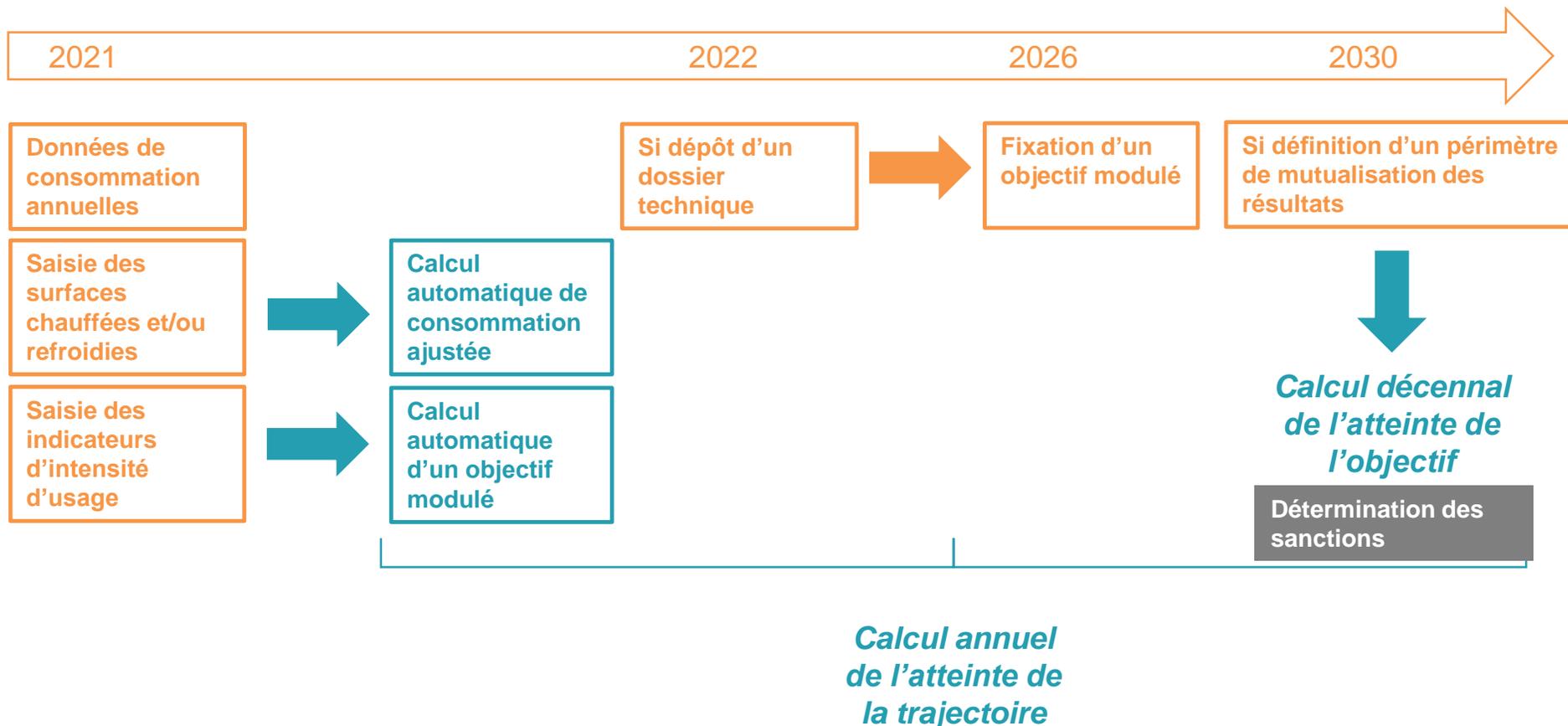
Table 4 a - Données de consommations énergétiques annuelles	
Référence de l'année et de la plage de consommation annuelle <i>Donnée à rendre la plus pérenne possible</i> <i>Importation via API possible</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Identification de l'année <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Mois de début de la plage de 12 mois consécutif (liste) <ul style="list-style-type: none"> → Détermination de la plage annuelle de consommation <i>Proposition automatique de l'information issue de la Table 3, mais qui peut être modifiée.</i>
Consommations énergétiques annuelles <i>Importation via API possible</i>	<i>Sélection par menu déroulant (choix) des types d'énergies utilisées et renseignement des données de consommations de l'année écoulée.</i> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Electricité (kWh): consommation année de référence <input type="checkbox"/> Gaz naturel – réseaux (kWh) : consommation année de référence <input type="checkbox"/> Gaz propane (m³): consommation année de référence <input type="checkbox"/> Gaz propane (kg): consommation année de référence <input type="checkbox"/> Gaz butane (m³): consommation année de référence <input type="checkbox"/> Gaz butane (kg): consommation année de référence <input type="checkbox"/> Charbon – agglomérés et briquettes (kg) : consommation année de référence <input type="checkbox"/> Houille (kg) : consommation année de référence <input type="checkbox"/> Bois – Plaquettes d'industrie (kg) : consommation année de référence <input type="checkbox"/> Bois – Plaquettes forestières (kg) : consommation année de référence <input type="checkbox"/> Bois – Granulés (pellets) ou briquettes (kg) : consommation année de référence <input type="checkbox"/> Bois – Bûches (Stère) : consommation année de référence <input type="checkbox"/> Réseau de chaleur (kWh) : consommation année de référence <input type="checkbox"/> Réseau de froid (kWh) : consommation année de référence
Table 4 b – Evolution des indicateurs d'intensité d'usage	
Evolution des indicateurs d'intensité d'usage Affichage par défaut des indicateurs de l'année précédente ou de l'année de référence (Corrélation avec les consommations). <i>Importation via API possible (nécessite des tables renseignées avec toutes les catégories ou les catégories concernées au même format.</i>	<i>Sélection par menu déroulant (choix)</i> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Indicateurs d'intensité d'usages de l'année écoulée : <ul style="list-style-type: none"> • Sélection des activités et des sous catégories éventuelles concernées par une évolution ; • Renseignements éventuelle des données surfaciques correspondantes pour les catégories et sous-catégories sélectionnées (liées à l'évolution) ; • Renseignements des indicateurs d'intensité d'usage temporel et surfaciques qui ont évolués.

- Les **locataires et les propriétaires occupants** auront a priori l'essentiel des remontées à effectuer. Les propriétaires bailleurs pourront également remonter ces consommations.
- **L'objectif est de proposer un import de données de consommation énergétique en format csv (excel)**

Dialogue Propriétaires-locataires nécessaire

OPERAT - Fonctionnalités

PROCESSUS D'AJUSTEMENT ET DE MODULATION

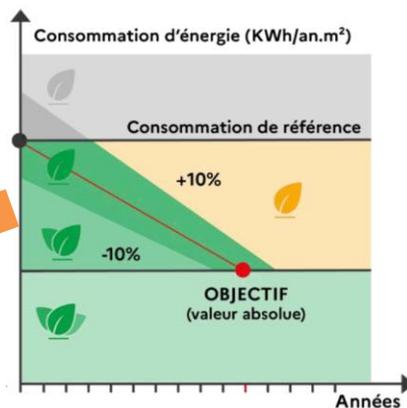


OPERAT - Fonctionnalités

ATTESTATION ANNUELLE

		Observatoire de la Performance Énergétique, de la Rénovation et des Actions du Tertiaire Attestation numérique annuelle de suivi des consommations d'énergie 2025 Notation Eco Energie Tertiaire		 Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
Entité	Société Lambda	Catégorie Activité principale	Bureaux	
Adresse	N°, Rue Code Ville	Région climatique	H1a	
Bâtiment(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Bâtiment en entier <input type="checkbox"/> Partie de bâtiment		<input type="checkbox"/> Ensemble de bâtiments	
Consommation énergétique de référence				
Consommation de référence Cref ajustée :		280 kWh/m ²	Année de référence : 2012	
OBJECTIFS				
Objectifs en valeur relative				
Crelat 2030 théorique :	168 kWh/m ²	Objectif modulé :	kWh/m ²	
Crelat 2040 théorique :	140 kWh/m ²	Objectif modulé :	kWh/m ²	
Crelat 2050 théorique :	112 kWh/m ²	Objectif modulé :	kWh/m ²	
Objectif en valeur absolue				
Cabs 2030	107 kWh/m ²	Objectif modulé :	kWh/m ²	
SUIVI DES CONSOMMATIONS ajustées en fonction des variations climatiques				
Années	Référence 2012	2023	2024	2025
Consommation EF	kWh/m ²	kWh/m ²	kWh/m ²	kWh/m ²
Evaluation Emission CO ₂	kg CO ₂			
Diagramme exploitation fichier Excel				
Evaluation à l'échelle du Patrimoine Année 2025		Identification du groupe		Notation Eco Energie Tertiaire

- Attestation annuelle permettant :
 - d'évaluer la position par rapport à la trajectoire de consommation cible
 - De fournir une notation qui reflète l'avancée dans la démarche



Note : La notation dépend de la position de la consommation de l'année considérée par rapport à la valeur absolue cible et au « fuseau enveloppe »

Site internet

- Le site internet est disponible
- Des documents y sont chargés régulièrement
- Le calendrier de développement des modules est mis à jour à intervalles réguliers

Un guide d'accompagnement doit être mis en ligne courant 2021.

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Observatoire de la Performance Énergétique,
de la Rénovation et des Actions du Tertiaire

S'inscrire Se connecter

Bienvenue sur OPERAT,

Plateforme de recueil et de suivi des consommations
d'énergie du secteur tertiaire

En savoir plus

Présentation

Cette plateforme est mise en place pour permettre aux propriétaires et [, le cas échéant] aux preneurs à bail de bâtiments, parties de bâtiments ou ensembles de bâtiments assujettis aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire de répondre aux dispositions prévues aux articles L.111-10-3 et R.131-38 à R.131-44 du code de la construction et de l'habitation et aux précisions apportées dans l'arrêté d'application à venir en 2020.

Documents d'accompagnement

- Présentation du dispositif Éco énergie tertiaire
- Dispositif éco énergie tertiaire : passez à l'action en 10 étapes
- Guide d'accompagnement (à venir)
- FAQ (Dispositif Éco énergie tertiaire - RT Bâtiment)
- Retours d'expériences (RT Bâtiment, ADEME)

Planning

Déploiement prévisionnel de l'application

Vous avez aujourd'hui accès à une première version de l'application OPERAT. Les fonctionnalités complémentaires seront développées progressivement dans le courant de l'année 2020 et 2021 pour vous permettre de répondre à vos obligations réglementaires, fixées dans le décret tertiaire :

- Saisie de vos éléments bâtimentaires
- Saisie de la consommation de référence de vos éléments bâtimentaires (sites/ bâtiments / lots)
- Saisie des consommations énergétiques (ou récupération des données d'Enedis/ GrDF), à partir de l'année 2020 : saisie attendue au plus tard le 30 septembre 2021

En savoir plus

Protection des données personnelles | Mentions légales | Version 1.0.0

Site internet

The screenshot shows the website interface for 'FAQ Eco Energie Tertiaire'. At the top, there are logos for the French Republic, ADEME, and OPERAT. Below the logos is a navigation menu with 'ACCUEIL', 'CONTACT', and 'FAQ' (highlighted). The main content area is titled 'FAQ Eco Energie Tertiaire' and contains a list of questions and answers under two main categories: '0 - Généralités' and '1 - Assujettissement'.

0 - Généralités

- FAQ – G1 – Définition du secteur tertiaire
- FAQ – G2 – Textes régissant le dispositif

1 - Assujettissement

- FAQ – A1 – Bâtiments concernés par le Décret Tertiaire.
- FAQ – A2 – Q1 : Le calcul des surfaces assujetties - la Surface Utile Brute
- FAQ – A2 – Q2 : Pour les commerces, les données des surfaces assujetties - la Surface Commerciale Utile
- FAQ – A3 – Q1 : Le cas des bâtiments en location et des copropriétés- Assujettissement Locataire/propriétaire
- FAQ – A3 – Q2 : Le cas des bâtiments en location et des copropriétés - Inscription du sujet "Eco énergie tertiaire" à l'ordre du jour des AG de copropriétés
- FAQ – A3 – Q3 : Le cas des bâtiments en location et des copropriétés - Inscription des audits énergétiques à l'ordre du jour des AG de copropriétés
- FAQ – A3 – Q4 : Le cas des bâtiments en location et des copropriétés - Copropriétés avec plusieurs bâtiments
- FAQ – A4 – Le cas des bâtiments ou parties de bâtiments tertiaires sur des sites industriels
- FAQ – A5 – Le cas des centres techniques municipaux
- FAQ – A6 – Le cas des bâtiments ou parties de bâtiments non chauffés
- FAQ – A7 – Le cas des locaux techniques et des locaux de stationnement
- FAQ – A8 – Le cas des locaux tertiaires non exploités.
- FAQ – A9 – Le cas des EHPAD, EHPA, foyers, logements et résidences seniors

- Une FAQ est à disposition sur la plateforme. Des mises à jour régulières sont effectuées.
- Documents téléchargeables sur la plateforme





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



operat@ademe.fr